

**PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE ET DE 5 ADJOINTS  
de la Commune De SAINT-FORGEUX (Rhône)  
En date du 22 mars 2026**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à 10 heures, en application de l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal composé des Conseillers Municipaux élus dans les conditions prévues par le Code électoral, s'est réuni au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant les élections pour procéder à l'installation du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des Adjointes.

19 conseillers municipaux de la commune de SAINT FORGEUX ont été élus au premier tour du scrutin qui s'est déroulé le 15 mars 2026.

La séance a été ouverte par Monsieur Gilles DUBESSY, Maire sortant, qui a ensuite procédé à l'appel nominal dans l'ordre du tableau.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

- 1 DURAND Jérôme
- 2 DESSEIGNE Isabelle
- 3 GIRERD Michel
- 4 GIRERD Vanessa
- 5 CHAUD Daniel
- 6 BALME Chrystelle
- 7 BOLVY Julien
- 8 DAUXERRE Sophie
- 9 DUREL Fabrice
- 10 REYNAUD Claudie
- 11 POULARD Vincent
- 12 TONCHIA Laurie
- 13 FAYARD Stéphane
- 14 PONCET Amandine
- 15 BIGEX Jérémie
- 16 PETIT Christophe
- 17 SORIS-DUSSAILLY Yamina
- 18 CHATARD-MAZUY Julien
- 19 GENDRAULT Naima

Monsieur Gilles DUBESSY les déclare installés dans leurs fonctions.

Conformément à l'article 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales qui prescrit notamment que la séance dans laquelle il est procédé à l'élection du Maire, celle-ci est présidée par le Doyen des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Gilles DUBESSY cède donc la présidence à Monsieur Michel GIRERD, Doyen de l'Assemblée.

Désignation d'une secrétaire de séance : Madame Claudie REYNAUD

Désignation de deux assesseurs : Mesdames Yamina SORIS-DUSSAILLY et Laurie TONCHIA.

### ELECTION DU MAIRE

#### PREMIER TOUR DU SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122.1, L.2122.2 et L2122.4 du Code général des collectivités territoriales, a invité les conseillers à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions de l'article L2122.7 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Jérôme DURAND s'est déclaré candidat.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a procédé au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	19
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	4
Suffrage exprimé :	15
Majorité absolue :	8

Monsieur Jérôme DURAND ayant obtenu la majorité absolue est déclaré Maire de la Commune de SAINT-FORGEUX.

### FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

L'article L2122-1 et L.2122-22 du CGCT prévoit que :

Le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

L'effectif légal du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FORGEUX étant de 19, il ne peut y avoir plus de 5 Adjointes au Maire.

Monsieur le Maire propose donc de fixer le nombre d'Adjointes à 5

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- **DE FIXER** à 5 le nombre des Adjointes de la Commune de SAINT-FORGEUX

**Voix pour : 18**

**Voix contre : 0**

**Voix abstention : 1**

### **ELECTION DE LA LISTE D'ADJOINTS**

#### **PREMIER TOUR DU SCRUTIN**

Il a été procédé ensuite à l'élection de la liste des Adjointes sous la présidence de Monsieur Jérôme DURAND, élu Maire et qui présente la liste des candidats :

- Monsieur Julien BOLVY
- Madame Isabelle DESSEIGNE
- Monsieur Michel GIRERD
- Madame Vanessa GIRERD
- Monsieur Daniel CHAUD

Aucune autre liste n'a été déclarée.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a procédé au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	19
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	4
Suffrage exprimé :	15
Majorité absolue :	8

Ayant obtenu la majorité absolue :

- Monsieur Julien BOLVY
- Madame Isabelle DESSEIGNE
- Monsieur Michel GIRERD
- Madame Vanessa GIRERD
- Monsieur Daniel CHAUD

ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés, liste conduite par Monsieur Jérôme DURAND.

**OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS :**

Monsieur Christophe PETIT interroge Monsieur le Maire sur le fait que Madame Isabelle DESSEIGNE figurant 2<sup>ème</sup> sur la liste n'ait pas été nommée 1<sup>ère</sup> Adjointe.

Réponse, la parité n'est pas requise entre le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint mais ensuite la parité est respectée et il n'est pas obligatoire de suivre l'ordre de la liste des candidats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance d'installation du Conseil Municipal est levée à 10 h 46

Le Maire  
Jérôme DURAND



Secrétaire de séance  
Claudie REYNAUD

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Reynaud', written over a faint, stylized graphic element.

